

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 21 NOVEMBRE 2011

- n° 32 de Mmes Eva Kleisli (Verts) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal l'introduction d'un(e) préposé(e) à la conservation du patrimoine Nature en ville de Fribourg

Mme Eva Kleisli (Verts) résume le postulat ci-après :

"La ville de Fribourg a la chance de posséder un important patrimoine naturel : le lac de Pérrolles, les berges et falaises de la Sarine, une partie de la vallée du Gottéron, les bois des Rittes, des Morts et de Pérrolles pour ne citer que les plus importants.

Le livre 'Flore de la ville de Fribourg' nous informe que sur les 721 espèces de plantes observées au cours des six dernières années, un quart est menacé (173 espèces) et est sur une liste rouge. Sur les 210 plantes rudérales, un quart est menacé par un asphaltage progressif et un entretien trop minutieux, par exemple à la gare et dans ses alentours. D'autres plantes sont encore menacées par un entretien non adapté.

La Commune n'a pas de département ou de service du patrimoine vert et donc pas de personne responsable de la préservation de ces richesses 'vertes'. Ainsi, on nous a informés que les plantes invasives sont déjà bien ancrées en ville comme le Buddléia de David en dessous du barrage de Pérrolles et les impatiennes glanduleuses dans la vallée du Gottéron. Le Bureau de protection de la nature estime que la Commune est responsable de la lutte contre ces invasives... Au Palatinat, ainsi que probablement le long d'autres rues et routes de la ville, des fleurs protégées sont mises à mal par un entretien inadéquat mettant ainsi leur survie en danger.

Notre postulat demande que Fribourg introduise un(e) préposé(e) à la conservation du patrimoine 'Nature' de la ville de Fribourg. Son travail consistera notamment:

1. *à un recensement des milieux et plantes à préserver avec des associations spécialisées (WWF, Pro Natura, jardin botanique, ...);*
2. *à collaborer avec l'Université pour se faire conseiller sur la stratégie à adopter pour cette préservation;*
3. *à veiller à la formation continue des jardiniers de la Ville et des employés de la Voirie;*
4. *à collaborer avec les diverses instances responsables d'entretien (Service cantonal des forêts, Bureau de protection de la nature) et de constructions;*
5. *à informer le public sur les mesures qui peuvent être prises sur le domaine privé."*